



N° d'épreuve FFM _____ 186
 Moto-Club _____ **MOTO CLUB BORDE GAZZ**
 N° d'affiliation _____ **C3620**
 Date _____ **27 février 2022**
 Lieu _____ **Couiza (11)**
 Organisateur technique - **296648 - GERGAUD Vadim**
 E-mail _____ **gergaud.vadim@gmail.com**
 Téléphone _____ **06.58.86.64.72**

CDF CROSS-COUNTRY

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	FFM - M LHERMET DANIEL	Licence : 015722
Délégué FFM (Président du Jury)	FFM - M VERDOOLAEGHE GEORGES	Licence : 023766
Membre du Jury	LMOC - M PAGES KEVIN	Licence : 202850
Membre du Jury	LMOC - M LAGARRIGUE BENOIT	Licence : 162780
Commissaire technique responsable	FFM - M TRAVERSA DIDIER	Licence : 126173
Responsable du chronométrage	FFM - Mme LANCIEN VERONIQUE	Licence : 152896

Article 3 Catégories

MOTO	Age mini*	Age maxi*	Plaques	Numéros
★ Elites Open Juniors	15 ans 15 ans	/ 23 ans		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
★ Nationaux N1 [125 2T/250 4T] N2 [250 2T/450 4T] N3 [+250 2T/+450 4T]	15 ans	/		<input type="checkbox"/>
★ Jeunes	15 ans	17 ans	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
★ Espoirs	15 ans	21 ans	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
★ Vétérans	37 ans	/		<input type="checkbox"/>
★ Super-Vétérans	47 ans	/		<input type="checkbox"/>
★ Féminines	15 ans	/		<input type="checkbox"/>
★ Soft	15 ans	/		<input type="checkbox"/>
★ Licences une manifestation	15 ans	/		<input type="checkbox"/>

KIDS	Age mini*	Age maxi*	Cylindrées
★ Catégorie 1	11 ans	13 ans	85cc 2t ou 150cc 4t
★ Catégorie 2	13 ans	16 ans	85cc 2t ou 150cc 4t
★ Catégorie 3	13 ans	16 ans	125cc 2t ou 250cc 4t
★ Catégorie 4 Féminines	Open catégorie 1, 2 et 3		

*Les pilotes devront avoir l'âge minimum la veille de l'épreuve. L'âge maximum ne devra pas être dépassé au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Licences admises :
NCO / INTER / LUE / NJ3

Les licences à la journée sont acceptées
mais les pilotes ne marqueront pas de point au championnat.

*Les pilotes doivent avoir atteint l'âge minimum au 1^{er} janvier de l'année en cours.
*L'âge maximum ne devra pas être dépassé au 1^{er} janvier de l'année en cours.



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **Docteur Roland Pociello**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **Quillan (11)**

Temps de trajet (en min) **25 min**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **La Cabanasse**

Adresse **La Cabanasse, 11190 Rennes les Bains**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **8 km**

Largeur minimum de la piste **2 m**

Nombre d'OCP* **6**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto : **240**
(30 pilotes par kilomètre)

Capacité Kids : **240**
(30 pilotes par kilomètre)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **Le 15/12/2021**


Visa de la Ligue

Date : **Le 16/12/2021**

PO/ Kevin PAGES


Visa de la FFM

Date : **08/02/2022**

Numéro : **22/0067**





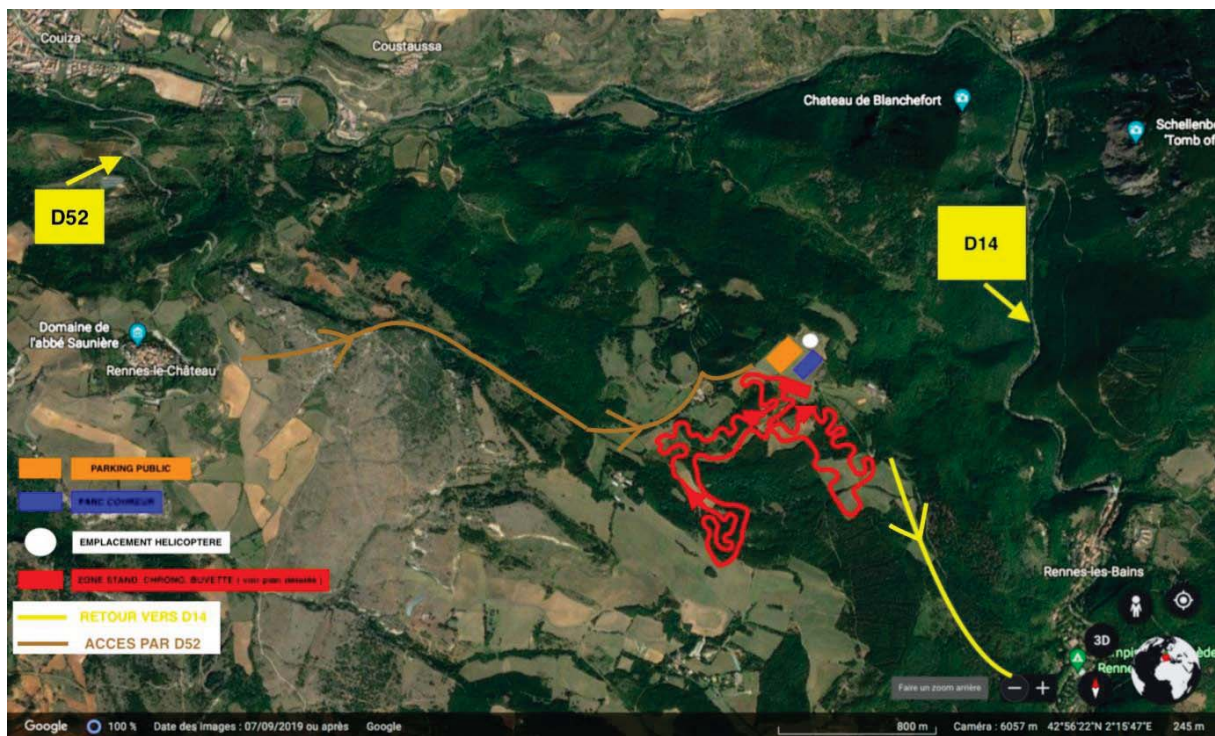
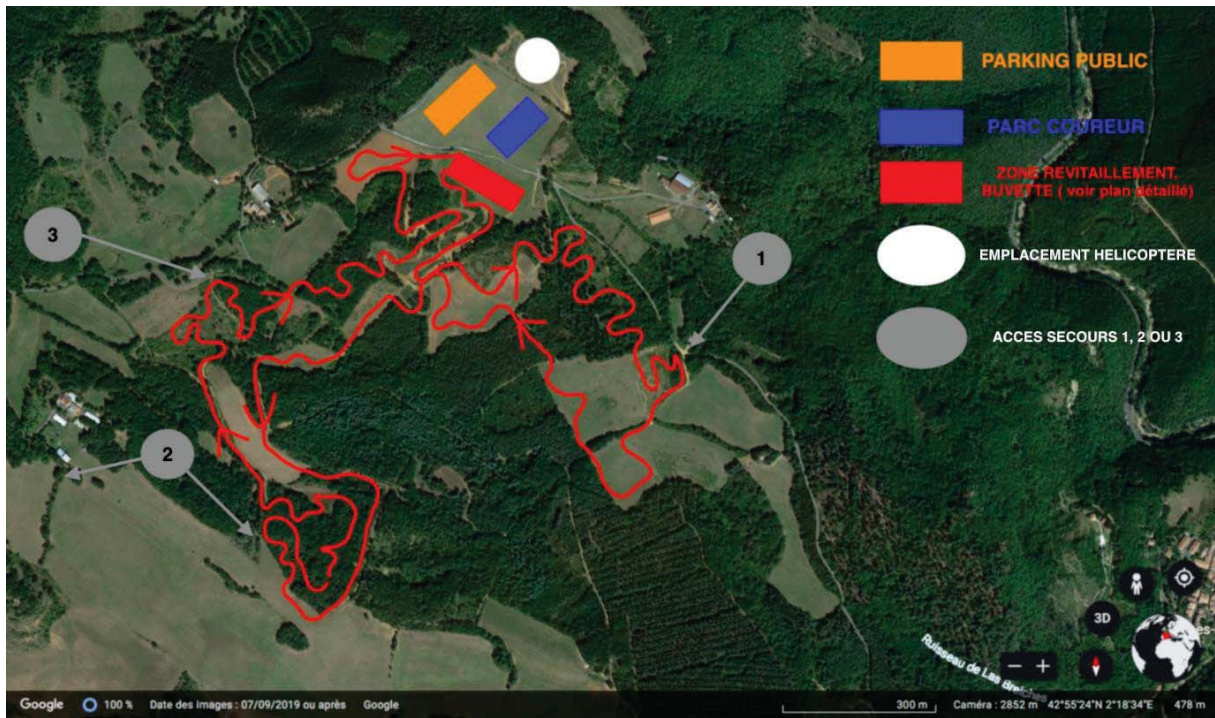
HORAIRES PREVISIONNELS

SAMEDI

- 17h00 à 19h00** Contrôles Administratifs Kids et Moto
17h00 à 19h00 Contrôles Techniques Kids et Moto

DIMANCHE

- 7h45 à 8h15** Contrôles Administratifs et Techniques Kids
8h45 Briefing Kids
7h45 à 9h00 Contrôles Administratifs et Techniques Moto
9h00 à 9h30 Tour de reconnaissance + Sprint Test Kids
10h00 à 10h45 1ère manche Championnat Kids
11h00 Briefing Moto
11h15 à 12h15 Tour de reconnaissance + Sprint Test Moto
12h30 à 13h15 2ème manche Championnat Kids
13h30 Podium Kids
14h00 Mise en grille Championnat Moto
14h15 à 17h15 Cross-Country Moto
(2h Jeunes, Féminines, Soft)
(3h Elite, Nationale)
17h30 Podium Moto







Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB BORDE GAZZ
8 RUE GASTON BONHEUR - 11500 BELVIANES-ET-CAVIRAC**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°**10937708504** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE FRANCE CROSS COUNTRY** se déroulant à **COUIZA** du **26/02/2022** au **27/02/2022**.

Cette attestation est valable du **26/02/2022** à **15H00** au **27/02/2022** à **20H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg**

, le **3 février 2022**

Pour la société,

AXA France 
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél : 03 88 44 60 00



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

